

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 JUILLET 2014

DELIBERATION N° 14/036

ELECTION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPORA

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Etablissement Public de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA), et notamment son Article 10.
- VU l'article 9 du Règlement Intérieur de l'EPORA, relatif aux modalités de désignation du Président du Conseil d'Administration, des vice-présidents et membres du Bureau.

Elit Président de l'EPORA pour une durée de six ans :

⇒ M^r GEORGES ZIEGLER

Le Directeur Général

Jean GUILLET

Le Président du Conseil d'Administration

Georges ZIEGLER

17 JUL. 2014

Pour le Préfet
de la région Rhône-Alpes
et du département du Rhône
par délégation

Secrétaire Général pour les Affaires Régionales

Guy LEVI

Le Préfet de la Région Rhône-Alpes

Jean-François CARENCO